



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Transport structurant

Depuis plusieurs mois, voire quelques années, les différents médias de la région de Québec traitent quasi quotidiennement de transport en commun, de tramway, de SRB ou encore plus récemment de transport structurant.

Mais qu'en est-il chez nous à l'Île et plus particulièrement à Saint-François ?

Eh bien, nous avons un service qui nous permet de partir de notre domicile et de nous rendre directement vers 16 différentes destinations au centre-ville de Québec. Avec **PLUMobile**, organisateur de **transport en commun**, ce sont 2 départs le matin et 2 retours le soir qui vous sont offerts 5 jours semaine beau temps mauvais temps !

Des offres complémentaires sont même disponibles pour vous lors d'occasions spéciales par exemple lors du Festival d'été de Québec. Le service courtois des chauffeurs, un accès WIFI dans les autobus, depuis bien plus longtemps que dans les autobus du RTC, sont au nombre des exemples de l'excellent service qui est à votre disposition.

Évidemment, la géographie particulière de l'Île d'Orléans crée quelques désagréments pour certains usagers, mais dans le cas des utilisateurs de Saint-François ces inconvénients sont très faibles. Bien sûr, le nombre de départs et de retour est limité, mais plus vous utiliserez le service et plus l'entreprise pourra envisager l'ajout de nouvelle plage horaire. Au tarif de 4,50 \$ pour un passage vers le centre-ville, il ne tient qu'à vous de tenter l'expérience. Pour plus de renseignements vous pouvez visiter le site Internet au : www.plumobile.ca ou par téléphone : 1 866 824-1433.

Vous l'appréciez, nous en sommes certains !

Service sécurité incendie (SSI)

Depuis plusieurs mois maintenant, des négociations étaient en cours au sein de la MRC de l'Île d'Orléans pour le partage des frais pour les services de sécurité incendie. Avec la nouvelle entente proposée aux municipalités, les maires de l'Île d'Orléans peuvent dire mission accomplie ! Au cours des prochaines semaines, la nouvelle entente sera ratifiée tel que le conseil de Saint-François l'a résolu le 5 mars à sa séance ordinaire.

Formation

C'est d'ailleurs dans cet esprit de collaboration qu'une formation sera offerte à tous les élus de l'Île d'Orléans. L'entrée en fonction des nouveaux conseils municipaux est le moment idéal pour permettre aux nouveaux élus de bien comprendre leurs rôles et aux anciens de mettre à jour leurs connaissances.

L'entrée en vigueur de la Loi 122, et l'annonce d'autres modifications majeures à suivre d'ici le mois de juin sont autant de motifs justifiant cet investissement. Finalement, la formation ayant été spécialement adaptée à la réalité de l'Île d'Orléans, vos élus seront en mesure de mieux comprendre les enjeux et les particularités qui sont propres à notre beau coin de pays !

Urbanisme et demande de permis

Pour terminer ce mois-ci, alors que les jours allongent et que la température remonte doucement. Il faut souligner que plusieurs d'entre vous planifieront des travaux de rénovation à leurs propriétés. Il est donc très important de vous rappeler qu'avant de commencer quelques travaux que ce soit, il est impératif de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est requis pour votre projet. C'est avec plaisir que nous pourrons effectuer ces vérifications avec vous.

Le printemps, est aussi la période des dépôts des états financiers et du rapport du vérificateur de votre municipalité. 2017 aura été dans la continuité avec de très bons résultats, vous pourrez en prendre connaissance lors de la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 9 avril 2018 dès 20 h.

C'est un rendez-vous !

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier